



## Assemblée générale

Distr. générale  
16 décembre 2004

---

Cinquante-neuvième session  
Point 157 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 2004

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/59/519)]

#### **59/50. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation du Traité de sécurité collective**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation du Traité de sécurité collective à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*65<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2004*